

SÉANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Amélie Brahier (Le Centre), présidente

Scrutateurs : Ivan Godat (VERT-E-S) et Blaise Schüll (PCSI)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Jacques-André Aubry (Le Centre), Jelica Aubry-Janketic (PS), Géraldine Beuchat (PCSI), Alain Beuret (PVL), Gauthier Corbat (Le Centre), Loïc Dobler (PS), Anne Froidevaux (Le Centre), Leïla Hanini (PS), Vincent Hennin (PCSI), Yann Rufer (PLR), Christophe Schaffter (CS-POP) et Stéphane Theurillat (Le Centre)

Suppléants : Léonie Pelletier Esposito (Le Centre), Lisa Raval (PS), Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI), Raoul Jaeggi (PVL), Magali Voillat (Le Centre), Joël Burkhalter (PS), Samuel Rohrbach (Le Centre), Valérie Bourquin (PS), Sophie Guenot (PCSI), Pierre Chételat (PLR), Liza Crétin-Schumacher (CS-POP) et Gérard Bonvallat (Le Centre)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.

1. Communications**2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e**

Gérard Bonvallat (Le Centre) fait la promesse solennelle.

3. Questions orales

- Alain Schweingruber (PLR) : Eboulement à la Roche (satisfait)
- Yves Gigon (UDC) : Problèmes de sécurité sur la ligne de car postal Porrentruy-Fahy (partiellement satisfait)
- Bernard Studer (Le Centre) : Vaisselle jetable à la Foire du Jura (satisfait)
- Florence Chaignat (PS) : Logopédie aux Franches-Montagnes (satisfaite)
- Pauline Godat (VERT-E-S) : Lutte contre la traite d'êtres humains dans le Jura (satisfaite)
- Emilie Moreau (PVL) : Requérants d'asile et insécurité, quels moyens ? (satisfaite)
- Alain Koller (UDC) : Baisse du prix de reprise de l'énergie photovoltaïque (partiellement satisfait)
- Boris Beuret (Le Centre) : Stratégie immobilière de l'Etat (non satisfait)
- Patrick Cerf (PS) : Profil du délégué à la promotion de l'apprentissage (partiellement satisfait)
- Rémy Meury (CS-POP) : Date à réserver, c'est mieux (satisfait)
- Raoul Jaeggi (PVL) : Remise du prix de l'innovation (non satisfait)
- Didier Spies (UDC) : Projet de nouvelle prison (satisfait)
- Magali Voillat (Le Centre) : Ouverture facilitée pour le dossier électronique du patient (partiellement satisfait)
- Nicolas Maître (PS) : Sensibilisation dans les écoles concernant le jeu de la virgule (satisfait)
- Vincent Wermeille (PCSI) : Renouvellement de la concession de l'usine électrique de la Goule (satisfait)
- Romain Schaer (UDC) : Système de santé danois, pour nous aussi ? (non satisfait)
- Quentin Haas (PCSI) : Abus sexuels dans l'Eglise (satisfait)

4. Election d'un-e juge permanent-e au Tribunal cantonal

Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 4
- Bulletins valables : 50
- Majorité absolue : 26

Mme Nathalie Brahier est élue par 50 voix.

5. Rapport 2023 de la Section jurassienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Le rapport est présenté.

Département de l'intérieur

6. Question écrite no 3552 Interventions de l'APEA et lien avec les étrangers. Lionel Montavon (UDC)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

7. Question écrite no 3559 Augmentation de la maltraitance des enfants, quelle est la situation dans le Jura ? Sophie Guenot (PCSI)

L'auteure n'est pas satisfaite de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

Département de l'économie et de la santé

8. Arrêté autorisant le Gouvernement à accorder une subvention cantonale, une subvention fédérale et un prêt fédéral, au titre de la loi sur la politique régionale, à Ateliers Busch SA, à Chevenez

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 53 députés.

9. Question écrite no 3554 Reconnaissance des proches aidant-e-s en proches soignant-e-s. Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

10. Question écrite no 3555 Peut-on se passer de l'avis du Parlement et de la population quant à l'avenir de l'Hôpital du Jura ? Loïc Dobler (PS)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

11. Question écrite no 3557

Comment une égérie française du complotisme, exclue de l'Ordre des médecins, a pu atterrir à la Clinique Le Noirmont ?

Patrick Cerf (PS)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

12. Question écrite no 3558

Médecin suspendue en France engagée à la Clinique Le Noirmont : comment est-ce possible ?

Quentin Haas (PCSI)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

13. Question écrite no 3563

Salaires minimaux, inflation et reconnaissance professionnelle.

Christophe Schaffter (CS-POP)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

14. Question écrite no 3565

Augmentation incessante des primes maladie : quels impacts auront les récentes décisions de l'Assemblée fédérale sur les Jurassiennes et les Jurassiens ?

Lisa Raval (PS)

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département des finances

15. Modification du décret sur les traitements du personnel de l'Etat (mise en œuvre de la mesure 102 du Plan équilibre 22-26 - révision du système de gratification de fidélité) (deuxième lecture)

Au vote final, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 31 députés.

16. Modification de la loi réglant les droits de mutation et les droits perçus pour la constitution de gages (mise en œuvre de la mesure 2 du Plan équilibre 22-26) (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 9 :

Gouvernement et majorité de la commission :

Le droit est de 0,5%, mais de 30 francs au moins, en cas de succession ou d'avancement d'hoirie, lorsque les immeubles ou une participation majoritaire dans une société immobilière sont transférés à des héritiers en ligne directe. L'article 10, lettre h, est réservé.

Minorité 1 de la commission :

Le droit est de 1,5%, mais de 30 francs au moins lorsque l'immeuble ou la participation majoritaire dans une société immobilière est transférée à des descendants ou à des ascendants.

Minorité 2 de la commission (en lien avec l'art. 5, al. 2, let c) :

(Pas d'article 9.)

Article 5, alinéa 2, lettre c :

Gouvernement et majorité de la commission :

c) l'acquisition de parts sociales dans une société immobilière dès qu'une participation majoritaire est atteinte, ainsi que les acquisitions ultérieures.

Minorité 2 de la commission :

- c) l'acquisition de parts sociales dans une société immobilière dès qu'une participation majoritaire est atteinte, ainsi que les acquisitions ultérieures, y compris lorsque l'acquisition intervient dans le cadre d'une succession.

Au vote :

- Les propositions de minorité 1 et de minorité 2 obtiennent chacune 29 voix ; la présidente tranche en faveur de la proposition de la minorité 1.
- La proposition de la minorité 1 de la commission est acceptée par 29 voix contre 22 en faveur de la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission.

Article 6 :

Proposition initiale :

Pour les mutations, le droit est de :

- a) 2,5% lorsque la contre-prestation est inférieure ou égale à un million de francs ;
 - b) 2,9% lorsque la contre-prestation est supérieure à un million de francs, ceci dès le premier franc ;
- mais dans tous les cas 30 francs au moins.

Majorité de la commission et Gouvernement :

Pour les mutations, le droit est de :

- a) 2,5% lorsque la contre-prestation est inférieure ou égale à un million de francs, mais dans tous les cas de 30 francs au moins ;
- b) 3,2% pour la partie de la contre-prestation supérieure à un million de francs.

Minorité de la commission :

Pour les mutations, le droit est de :

- a) 2,4% lorsque la contre-prestation est inférieure ou égale à 600'000 francs, mais dans tous les cas 30 francs au moins ;
- b) 2,8% pour la partie de la contre-prestation supérieure à 600'000 francs et inférieure ou égale à un million de francs ;
- c) 3,2% pour la partie de la contre-prestation supérieure à un million de francs.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 37 voix contre 22.

Tous les autres articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 37 députés.

17. Motion no 1470

Révision générale des valeurs officielles et locatives des immeubles.

Serge Beuret (Le Centre)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1470a est accepté par 42 voix contre 11.

18. Question écrite no 3549

Inégalité salariale à l'État : une autosatisfaction justifiée ?

Rémy Meury (CS-POP)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

Département de la formation, de la culture et des sports

19. Question écrite no 3548

**Qu'en est-il du statut des chargés de mission au sein de la République et Canton du Jura ?
Christophe Schaffter (CS-POP)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

20. Question écrite no 3551

**Travailleurs sociaux en milieu scolaire : prévenir plutôt que subir.
Katia Lehmann (PS)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

21. Question écrite no 3556

**Canicule dans les écoles jurassiennes.
Pauline Godat (VERT-E-S)**

L'auteure n'est pas satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département de l'environnement

22. Postulat no 461

**Pour une compétence harmonisée de la gestion des permis de construire.
Gabriel Voirol (PLR)**

Développement par l'auteur.
Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat no 461 est accepté par 39 voix contre 16.

23. Interpellation no 1013

**Taxe sur la plus-value : des bâtons dans les roues des collectivités publiques ?
François Monin (Le Centre)**

Développement par l'auteur.
L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

24. Question écrite no 3546

**Mettez du Totché dans votre moteur !
Gauthier Corbat (Le Centre)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position par Mathieu Cerf (Le Centre).

25. Question écrite no 3547

**Les enjeux climatiques de la gestion intercantonale et transfrontalière de l'eau.
Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S)**

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

26. Question écrite no 3550

**Personnel du Département de l'environnement : une rotation importante et fréquente qui questionne.
Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

27. Question écrite no 3553
Retards dans les travaux de revitalisation de la Tourbière de la Gruère.
Bernard Studer (Le Centre)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

28. Question écrite no 3560
Quel développement durable dans l'aménagement du territoire jurassien ?
Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S)

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

29. Question écrite no 3561
Tourbière de la Gruère – participation du TCS.
Pauline Godat (VERT-E-S)

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

30. Question écrite no 3562
Un peu de pragmatisme dans l'évaluation des extensions d'entreprises.
Yann Rufer (PLR)

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position par Gabriel Voirol (PLR).

31. Question écrite no 3564
De la route au rail.
Francine Stettler (UDC)

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Les procès-verbaux nos 58 à 61 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12h25.

Delémont, le 23 novembre 2023

La présidente :
Amélie Brahier



Le secrétaire général :
Fabien Kohler



Annexes : - Motions nos 1484 et 1485
- Interpellation no 1015
- Questions écrites nos 3576 à 3582